

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 182/2018

OBJET : Groupement de commande pour la confection et la fourniture de repas livrés en liaison froide à destination des restaurants scolaires et intercommunaux - Autorisation du Président à engager la consultation

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°108-2018 du 3 mai 2018, le Conseil communautaire a acté la constitution d'un groupement de commande pour la confection et la fourniture de repas livrés en liaison froide à destination des cantines scolaires, des ALSH intercommunaux, du personnel municipal et intercommunal, du portage à domicile.

Il précise qu'un groupe de travail a été constitué afin de rédiger notamment le cahier des charges de la consultation et de définir les critères d'attribution du marché. Le cahier des charges met l'accent sur la qualité des produits à utiliser pour confectionner les repas (proportion des produits issus de l'agriculture biologique, fraîcheur et saisonnalité des fruits et légumes, origine et qualité de la viande, etc).

Monsieur le Président rappelle que le marché débutera le 1^{er} mars 2019 pour une durée maximale de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois).

La quantité annuelle globale de repas est estimée à 285 600 repas maximum (toutes catégories de convives.) Par conséquent, le montant estimatif global maximum annuel est de 875 000 € HT (3.5 millions € HT pour 4 ans)

Il souligne que chaque membre du groupement de commande aura à sa charge l'exécution financière du marché.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du conseil communautaire d'engager la consultation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation ci-dessus désignée et à prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours de la consultation.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS